

Reporting article 29 de la Loi Énergie Climat 2022

ARCHITAS FRANCE

Avril 2023

1. Informations relatives à la démarche générale d'Architas France

Architas France est une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025. Architas France est filiale à 100% d'AXA France Vie et son activité est principalement consacrée à la clientèle du groupe AXA. Elle intervient dans la gestion d'actifs c'est-à-dire en gestion d'OPC, gestion de portefeuille et conseil en investissement et totalise à fin décembre 2022 plus de 16 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

Architas France est intégrée au sein du Groupement Architas, le pôle d'expertise en multigestion du Groupe AXA. Ce groupement, est constitué des sociétés Architas SA (Belgique), Architas Limited (Royaume-Uni), Architas Multi-Manager Europe Limited (Irlande), Architas Asia Limited et Architas France. Il permet la mise en commun des expertises pour offrir aux clients les solutions les plus appropriées.

La philosophie d'Architas vise à offrir les meilleures solutions d'investissement en fonction des objectifs et des contraintes fixés par les entités du Groupe AXA.

Architas France travaille en architecture ouverte avec plus de 50 sociétés de gestion à travers le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

En outre, Architas France est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à long terme.

L'approche d'Investissement Responsable

Architas France est convaincue que les pratiques d'investissement intégrant des facteurs ESG peuvent être un levier structurant pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

La mise en œuvre de la politique ESG s'intègre dans les engagements et les valeurs du Groupe AXA.

Architas France propose à ses clients, à travers sa gestion et ses conseils, de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance soutenable en mettant en œuvre une approche associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de critères responsables.

La société a créé une rubrique sur chaque fonds dans son site Internet dans laquelle les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères ESG pris en compte, notamment via :

- La dernière version du Code de Transparence en vigueur pour les OPC labellisés
- Le reporting mensuel incluant des commentaires et données financières
- Le reporting d'impact ESG mis à jour au moins une fois par an pour les OPC labellisés
- L'ensemble de la documentation réglementaire (DICI, prospectus complet, rapport annuel...)

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG mise en œuvre par Architas France s'appuiera sur les travaux de ses partenaires au sein du Hub Architas. Ainsi, la grande majorité des fonds sélectionnés par les gérants auront fait l'objet d'une notation qualitative par Architas.

Ces notations ont pour objectif de fournir aux gérants des informations concernant la qualité ESG des OPC, afin de chercher à améliorer l'empreinte ESG des offres dans la mesure du possible.

La démarche qualitative vise à évaluer le niveau d'intégration des principes ESG par les sociétés de gestion et leurs véhicules d'investissement au travers de différents critères : la gouvernance responsable mise en œuvre par la société de gestion, les critères ESG retenus dans le processus d'investissement, le suivi et le reporting de la performance ESG.

Afin de conduire l'évaluation qualitative, un questionnaire détaillé adressant les problématiques ESG est envoyé à la société de gestion.

Le questionnaire d'analyse qualitative ESG est réparti en 3 périmètres :

1) Processus d'Investissement

- Déterminer l'expertise ESG de l'équipe de gestion, l'utilisation des filtres ESG dans la recherche fondamentale, la méthodologie de l'intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement.

2) Engagement et vote

- Déterminer le niveau d'engagement de la société de gestion et des gérants du fonds étudié vis-à-vis des entreprises dans lesquelles le fonds investit et comment cela impacte leur prise de décision.

3) Monitoring et Reporting ESG

Déterminer l'existence et la qualité du reporting sur l'exposition ESG à la fois en termes de risques et d'opportunités, transparence de la communication avec les clients, la qualité de l'impact ESG de préférence par l'utilisation d'indicateurs clés.

Ce questionnaire est ensuite analysé par les gérants/analystes d'Architas puis des entretiens avec le gérant du fonds sont opérés afin d'approfondir l'intégration des filtres ESG dans le processus d'investissement.

L'évaluation du questionnaire d'analyse qualitative ESG permet d'établir une note ESG allant de 0 à 5 sur chaque partie. Les OPC dont la note ESG est inférieure à 2 sont systématiquement exclus de l'univers « investissable ».

L'approche qualitative qui évalue les principes et les critères de sélection ESG des sociétés de gestion est conduite dans une logique prospective et vise à s'inscrire dans la durée.

Historique et formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Le Groupe AXA s'est doté en 2010 d'un Comité d'investissement responsable (Responsible Investment Committee ou RIC), présidé par le Directeur des Investissements Groupe. Le mandat confié à ce Comité vise à développer une approche de l'Investissement Responsable cohérente au sein du Groupe, pour l'intégration proactive des questions « ESG » dans les processus d'investissement, tant en termes de performance que de gestion des risques. A ce titre, ce Comité couvre aussi les enjeux de réputation, tels que - par exemple - ceux posés par la problématique des « armes controversées ».

Les décisions du Comité RIC sont interprétées et mises en œuvre par les DSI (Directions des Investissements) locales via le comité RI CoE (« Responsible Investment Center of Expertise »).

Entre autres projets, le RI CoE a élaboré et approuvé la première « Politique » du Groupe en matière d'Investissement Responsable. Cette politique d'investissement responsable énonce les convictions du Groupe AXA et définit les pratiques de gouvernance que doivent encourager les gérants d'actifs du Groupe. Cette politique a également permis la définition de lignes directrices afin de mieux structurer l'approche adoptée pour l'investissement dans des secteurs comportant des défis particulièrement aigus en matière d'éthique, d'environnement ou de droits humains. En outre, la politique d'investissement responsable permet de lancer le projet « Impact Investments » qui vise à allouer des capitaux à des projets qui touchent à des questions sensibles, telles que l'énergie renouvelable, la pauvreté, la santé ou la prévention des risques.

En juin 2012, à Rio de Janeiro, en amont de la conférence « Rio +20 », le Groupe AXA a signé aux côtés de 26 compagnies d'assurance du monde entier les Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance). Ces principes formalisent l'intégration de la notion de responsabilité d'entreprise dans la mission des assureurs. En signant les « PSI », le Groupe AXA s'engage à intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans la façon de faire son métier d'assureur et dans ses relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'industrie.

AXA a également signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies. Les PRI sont une initiative collective majeure, qui vise à promouvoir l'Investissement Responsable parmi les investisseurs et les gérants d'actifs (AXA Investment Managers est membre des PRI depuis 2007).

[Investissements | AXA](#)

En 2017, le Groupe AXA a confié à Architas la responsabilité de diriger l'intégration ESG dans les activités liées aux unités de compte dans les contrats d'assurance, tant en Europe qu'en Asie. Architas au global via son entité au Royaume-Uni a concrétisé son engagement par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies « UNPRI », en mai 2018.

En mars 2018, Architas France, par l'intermédiaire du groupement Architas (« Architas »), a également pris l'engagement de participer à la mise en place d'une démarche ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) et à la soumission du rapport consolidé résultant de la signature de la charte des Nations-Unies sur les Principes pour l'Investissement Responsable.

Les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI) sont un ensemble de six principes d'investissement volontaires encouragés par les Nations Unies et en vertu desquels les signataires s'engagent à intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement.

Depuis notre adhésion, nous avons obtenu la note de A chaque année.

Pour notre dernière soumission, le nouveau système de notation introduit par les UN PRI est passé d'un système alphabétique à un système numérique et a également supprimé le score global de l'entreprise. La notation est désormais communiquée à travers les modules individuels.

Points saillants de notre dernière évaluation

- Dans les 9 modules, nous avons obtenu une note de 4 ou 5 étoiles supérieure à la médiane.
- Pour la Politique d'investissement et d'actionnariat actif (Stewardship), nous avons obtenu une note de 4* plus élevée que le score médian.

Nous sommes satisfaits des résultats de notre dernière évaluation et nous pensons qu'elle reflète notre engagement constant à faire évoluer et à améliorer nos pratiques d'investissement responsable afin de suivre les dernières tendances ESG et de contribuer à l'évolution de notre secteur. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les gérants sous-jacents au sein de nos portefeuilles, de manière à nous assurer qu'ils répondent à nos standards et à les aider à développer leur approche, le cas échéant.

2. Informations relatives aux moyens internes déployés par Architas France

a. Moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG

Architas a proposé à ses salariés de contribuer à la création et à la mise en œuvre de sa politique ESG. Dans ce cadre, environ 15% des salariés se sont portés volontaires pour travailler ensemble à cette action, il s'agit principalement des équipes suivantes :

- **L'équipe d'investissement d'Architas France** compte 7 gérants et un ingénieur financier. Quatre gérants sont plus spécifiquement dédiés à l'Investissement Socialement Responsable. Néanmoins l'ensemble de l'équipe de gestion est concerné par l'analyse des critères ESG et par leur implication dans la gestion des différentes offres.
- **L'équipe « Proposition » basée à Paris** s'assure du respect de l'approche ISR définie par le Groupe AXA pour chaque nouvelle offre lancée (OPC, Gestion de Portefeuille et Conseil en Investissement Financier). A ce titre, l'équipe gère avec le Risk Management les règles d'exclusion en vigueur au sein du Groupe et pourra être amenée à écarter des solutions si des incompatibilités trop critiques venaient à être identifiées. En janvier 2022, l'équipe

Proposition a été renforcée par une ressource 100% dédiée à l'ESG, qui est en charge de développer des produits et des services ESG pour les entités du Groupe AXA et plus largement de participer à la définition de la stratégie ESG d'Architas.

- **Les équipes Compliance et Legal** analysent et veillent à la correcte déclinaison des textes réglementaires au sein d'Architas France.
- **Les équipes Marketing et Data Reporting** travaillent en collaboration sur la production et la création de reportings ESG dédiés incluant des indicateurs de performance ESG tels que les scorings qualitatifs et quantitatifs ESG, la classification des supports en unités de compte selon le règlement SFDR et les labels, des données liées à la politique d'exclusion mise en place par le Groupe AXA ainsi que l'empreinte carbone du portefeuille par rapport à un univers concurrentiel défini. En janvier 2022, l'équipe Data Reporting s'est renforcée grâce à une ressource 100% dédiée à l'ESG, étant donné la demande croissante en termes de suivi des indicateurs ESG et son intégration dans les reporting clients.
- **Un chargé RSE** est à l'origine d'initiatives sur des thématiques comme : le changement climatique – avec des actions visant à la réduction de notre empreinte carbone en tant qu'employés. Le chargé RSE participe également à des initiatives visant à favoriser la promotion de la diversité et de l'inclusion ou bien l'engagement des collaborateurs. La mise en place des réseaux de Champions au sein d'Architas offre aux salariés un espace d'expression et d'actions leur permettant de concevoir la culture de l'entreprise. Ils participent également à la mise en place d'événements sur les thématiques durables, de partenariats avec des associations telles que la Fondation Good Planet, ainsi que la Maison des Femmes et Junior Achievement.

De plus, Architas France s'inscrit pleinement dans le cadre de Loi Rixain visant à équilibrer les effectifs de femmes et d'hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, si les conditions environnantes le lui permettent.

Cela signifie, qu'à condition d'avoir les qualifications et les compétences requises minimales pour le poste visé, les candidates seront systématiquement reçues par le responsable du service où le poste est ouvert et leurs profils présentés pour avis au Directeur des Investissements France.

Résultats 2022 : 100% des candidats femmes qui ont postulé sur un rôle dans les fonctions d'investissement ont été rencontrés dans le cadre du processus de recrutement.

b. Ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG

Le budget alloué au calcul du scoring quantitatif ESG, a été de 252 000 € TTC en 2022.

c. Actions mises en œuvre durant la période pour renforcer les capacités internes afin de déployer la stratégie ESG

L'**AXA Climate Academy** est une initiative du Groupe AXA permettant d'engager et d'améliorer les compétences des employés au sujet du changement climatique, qui est au cœur des priorités stratégiques du Groupe AXA et de l'indice AXA pour le Progrès. En tant qu'assureur, AXA est

particulièrement concerné par le changement climatique et a la possibilité d’agir en tant qu’assureur, en tant qu’investisseur et en tant qu’entreprise exemplaire mais aussi en tant qu’individus actifs. L’AXA Climate Academy aide les employés à mieux comprendre ce défi et les aspects scientifiques liés au climat, comprendre le rôle que doit jouer AXA et trouver des moyens de contribuer au changement. A fin décembre 2022, 98% des salariés d’Architas, dans le monde, ont été certifiés.

Une seconde édition d’un « **Lunch and Learn** », dédié à l’**ESG**, a été organisé en septembre 2022, afin de former les collaborateurs intéressés sur l’évolution du contexte réglementaire européen (SFDR, Taxonomie, CSRD...) et sur la manière dont Architas s’y adapte.

15 collaborateurs ont bénéficié de la **formation CFA ESG** à ce jour.

De plus, nous avons reconduit en 2022, la « **Transport survey** » afin de mesurer l’empreinte carbone de nos collaborateurs liée à leur trajet jusqu’au bureau et ainsi pouvoir identifier les actions clés afin de réduire notre empreinte carbone en tant qu’entreprise et en tant qu’individu.

En 2022, Architas France a développé un profil en Gestion Conseillée 100% ETF durables pour l’entité AXA France. Dans ce cadre-là, Architas France a sélectionné des ETF durables classifiés Article 8 et 9 et possédant un label français ou européen, complétés par des ETF thématiques également classifiés Article 8 et 9.

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance d’Architas France

Gouvernance de l’Investissement Responsable au sein d’Architas France

La mise en œuvre de l’Investissement Responsable dans le groupement Architas est pilotée par les trois comités suivants :

- Le Comité de Durabilité (« Sustainability Committee ») trimestriel
- Le Forum Investissement Responsable (« RI Forum ») mensuel
- Le Forum RSE (« CSR Forum ») mensuel

Sustainability Committee

Le comité est constitué d’un Président et de 6 membres votants dont 4 personnes font partie d’Architas France : Head of Corporate Responsibility and Human Resources, Head of Chief Operation Officer, Head of Client Group et Global Head of Proposition, assistent au comité en tant que membres votants. Les autres membres votants font partie d’Architas Limited.

La responsabilité du développement, de la mise en œuvre et du suivi de la politique durable du groupement Architas incombe au Sustainability Committee. Le comité est responsable de la révision et de la mise à jour de la politique responsable globale pour le groupement Architas si nécessaire. L’organisation du comité garantit que les impacts de toute nouvelle activité et initiative ESG soient correctement évalués, pris en compte et gérés. De plus le comité assure que les principes ESG sont

efficacement promus et adoptés au sein d'Architas aux niveaux des fonctions investissement et entreprise

Les principales missions du l'ESG Forum sont les suivantes :

- Définition et suivi de l'implémentation de la stratégie responsable d'Architas
- Suivi des indicateurs durables relatifs à l'entité Architas
- Contrôle de l'application des principes UNPRI
- Examen des nouvelles offres ou produits ESG et des propositions des évolutions des offres existantes
- Revue des résultats de l'analyse qualitative ESG
- Contrôle de l'application des exclusions du Groupe AXA à la gestion déléguée
- Évaluer les exigences des clients par rapport à notre approche ESG
- Supervision des activités relatives à l'Investissement Responsable et à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

RI Forum

Le forum Investissement Responsable se tient de manière mensuelle et est présidé par le CIO d'Architas, qui est accompagné de la responsable Investissement Responsable et des équipes investissements locales.

Ce forum vise à coordonner et approuver les initiatives ESG et d'investissement responsable au niveau investissement.

Ce forum couvre les sujets suivants :

- La revue des scores ESG qualitatifs de tous les fonds mesurés par les analystes spécialisés par secteur
- La revue du calendrier de scoring ESG qualitatif et de son intégration
- La revue de tous les rapports ESG réglementaires ou à notre initiative, tels que les rapports ESG, UNPRI, SFDR
- La revue des initiatives produits ESG au sein des entités
- Le partage de la recherche ESG
- La coordination de l'apport des équipes investissement au forum ESG

CSR / Sustainability Forum

Le forum RSE se tient également de manière mensuelle et est présidé par le CEO d'Architas, qui est accompagné du COO, du responsable RSE et du responsable Diversité et Inclusion.

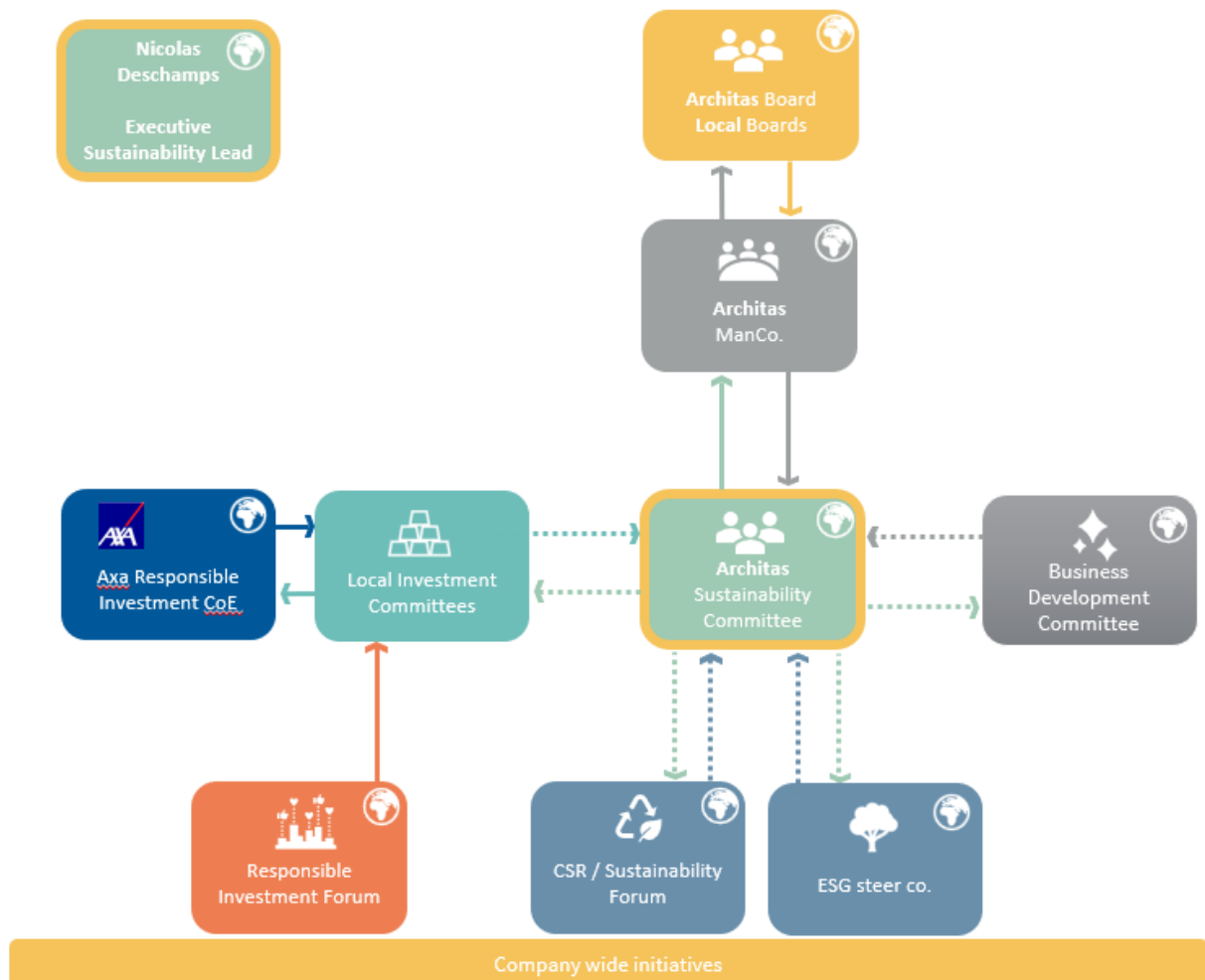
Ce forum a pour mission de débattre et de valider la stratégie durable d'Architas et de s'assurer de l'intégration des principes de durabilité dans toutes les fonctions de l'entreprise. Ce forum cross-fonctionnel s'assure que les nouvelles activités et initiatives durables sont proprement évaluées et prises en compte et que les principes durables sont efficacement promus et adoptés au sein d'Architas.

Il couvre principalement les domaines suivants :

- **L’empreinte environnementale** par la définition de cibles de réduction des émissions carbone du hub Architas en ligne avec les directives Groupe
- **La diversité et l’inclusion** par la mise en place d’un plan d’action relatif à l’éducation des employés et la revue des indicateurs clés concernant l’égalité homme-femme par exemple
- **L’engagement des salariés** par la mise en place de programmes de volontariat et de formation

Schéma de l’organisation dédiée

Les trois comités s’inscrivent dans l’organisation de la politique responsable du groupe AXA en lien avec les « Responsible Investment Center of Expertise ». Les exclusions du groupe, ainsi que les recommandations du groupe, sont ainsi relayées au sein des entités Architas et déclinées en fonction des contraintes des offres gérées par Architas.



Intégration de l’ESG

L’équipe de gestion du groupement Architas a travaillé à l’élaboration d’une méthodologie d’analyse ESG à l’intégrer dans le processus de sélection et de suivi des fonds de l’équipe d’investissement. Elle

est également impliquée dans différents projets qui constituent des éléments clés de la stratégie ESG, notamment pour le lancement de solutions d'investissement durables.

L'ensemble des gérants et des analystes du groupement Architas ont intégré, dans le processus d'élaboration des analyses de fonds IDD (« Investment Due Diligence »), l'analyse qualitative ESG des fonds. Cette analyse délivre un score qualitatif sur la base d'une méthodologie décrite ci-après.

Les acteurs de la politique ESG au sein d'Architas France

Architas France s'appuie sur les équipes basées à Paris, décrites plus haut ainsi que sur l'équipe d'analystes basée à Londres, qui est en charge d'analyser et d'évaluer les modalités d'intégration des critères ESG des sociétés de gestion et des OPC dans lesquels chaque entité du « Hub » est susceptible d'investir. Cette équipe délivre un score qualitatif sur la base d'une méthodologie décrite dans le paragraphe 1.

Un critère de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est inclus dans les conditions de performance des Actions de Performance AXA (pondération de 30 % pour 2022) de telle sorte que la Politique de Rémunération intègre les risques de durabilité et est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019. Ce critère est basé sur un objectif relatif du score d'AXA dans l'indice de durabilité Dow Jones Sustainability Index (qui évalue les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance). Les objectifs et le calibrage de tous les critères financiers et non financiers sont revus chaque année par le Conseil d'Administration concerné.

En outre, la partie variable de la rémunération de l'équipe de gestion en Europe est alignée sur la Réglementation européenne. La performance des fonds représente 50% de la performance individuelle. Lors des revues de performance, le critère ESG sera évalué en tenant compte du fait qu'il représente 10% de la performance individuelle totale :

- Pour les analystes, ce critère ESG consiste à s'assurer que la diligence raisonnable ESG a été réalisée pour chaque fonds de leur périmètre et que leurs recommandations sont conformes à la politique ESG d'Architas ;
- Pour les gestionnaires de fonds, ce critère ESG consiste à s'assurer que la politique ESG d'Architas et les conclusions des diligences spécifiques ESG sont bien intégrées dans la construction des portefeuilles et leur gestion quotidienne.

La diversité et l'inclusion font partie de la politique d'Architas France en matière de Responsabilité Sociétale. Architas s'attache à appliquer un traitement équitable à l'ensemble de ses salariés, ce qui est une source de performance, un levier de motivation et renvoie également au principe de justice sociale fortement ancré dans l'ADN du groupe AXA. Ces dernières années, nous avons mené des actions et des initiatives visant à assurer à l'ensemble de nos salariés un traitement équitable. L'Index égalité professionnelle permet une analyse chiffrée sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, au sein d'Architas. Il permet de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence les opportunités de progression. Au sein d'Architas, cet Index servira à mesurer progrès sur ces dimensions.

La société, à travers le présent plan d'action annuel 2022, entend :

- Réaffirmer son engagement en faveur de la diversité ;

- Continuer à favoriser l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein de ses effectifs ;
- Poursuivre ses actions visant à assurer un équilibre entre vie privée et activité professionnelle et responsabilité familiale pour tous ;
- Garantir un meilleur équilibre des rémunérations entre les femmes et les hommes.

Pour rendre tangible notre engagement, nous avons pour ambition en 2022 d'atteindre un index égalité femmes/hommes en nette amélioration, en agissant prioritairement sur 4 piliers :

- Le recrutement avec l'engagement de non-discrimination à l'embauche et l'engagement à travailler avec des prestataires qui partagent nos valeurs
- La promotion / la rémunération avec l'engagement à favoriser la promotion professionnelle et l'évolution de carrière ainsi que l'engagement à garantir l'équité et l'équilibre des rémunérations entre les hommes et les femmes en réajustant si besoin la politique salariale
- Le retour de maternité avec l'engagement à garantir un équilibre vie privée / vie professionnelle pour tous
- La formation avec l'engagement à assurer le développement professionnel des collaborateurs d'Architas France ainsi que l'engagement à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs d'Architas France à la Diversité

Index de l'égalité professionnelle femmes - hommes

Dans le but de mesurer l'efficacité des politiques menées par une entreprise en matière d'égalité professionnelle, la « loi avenir professionnel » (loi n°2018-771) les incite à calculer et publier chaque année en France les résultats de l'index égalité hommes / femmes. Cet index prend en compte plusieurs critères calculés sur un total de 100 points :

- 1** **L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes :**
calculé sur **40 points**, par tranche d'âge et par niveau de classification des conventions collectives applicables ;
- 2** **L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes :**
calculé sur **35 points**, par échelon hiérarchique conformément à la convention collective des assurances ;
- 3** **Pourcentage de salariées revenues de congé maternité et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour :**
calculé sur **15 points**.
- 4** **Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations :**
calculé sur **10 points**, il s'agit de la répartition des salaires par sexe parmi les salariés ayant perçu les plus 10 plus hautes rémunérations.

Dont voici les résultats d'Architas France :

INDICATEUR	POINTS OBTENUS
1. Ecart de rémunération	37
2. Ecart de taux d'augmentations	35
3. Congé maternité	15
4. 10 plus hautes rémunérations	5



4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Architas France gère un portefeuille investi à 100% en lignes directes et deux autres portefeuilles investis à hauteur de 20% en moyenne de leur allocation en lignes directes pour un encours total de 15M€.

Architas France a défini une politique d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. Celle-ci décrit les conditions et modalités d'exercice de ces droits et prévoit la présentation d'un rapport annuel au Conseil d'Administration sur les conditions d'exercice de ces droits au cours de l'année.

Dans la pratique, la politique d'engagement actionnarial d'Architas France prévoit un seuil minimum de détention de 2% du capital d'une société comme seuil de matérialité déclenchant l'exercice d'un droit de vote. Ce seuil de 2% se justifie par le fait qu'en deçà de ce seuil, la participation d'Architas France ne permettrait pas d'avoir un vote influent. En conséquence, Architas France n'a pas eu, jusqu'à ce jour, à établir de rapport sur l'exercice des droits de vote.

La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site Internet d'Architas France : <https://fr.architas.com/globalassets/france/policies/Politique-dengagement-actionnarial.pdf>

Les portefeuilles d'Architas France respectant les exclusions sectorielles du Groupe AXA, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de désengagement sectoriel en 2022.

Dans le cadre de notre processus de Due Diligence ESG pour évaluer les sociétés de gestion et les fonds qu'elles gèrent, si le score établi par les analystes et gérants d'Architas venait à se détériorer et passer en-dessous de 2/5, Architas prendra contact avec le gérant en question afin de lui adresser le point et lui laissera une durée de 6 mois pour effectuer les changements nécessaires, sans quoi le fonds sera désinvesti des portefeuilles et exclu de la buy list.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Faute de données disponibles, Architas n'est pas encore en mesure d'évaluer le niveau d'alignement de ses investissements avec le règlement Taxonomie et par conséquent Architas ne s'est pas engagé à ce stade sur un seuil minimal d'investissement dans des activités alignées avec le règlement Taxonomie.

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement SFDR

A ce jour, Architas France n'a pas d'objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris ou sur la Stratégie nationale bas-carbone. Concernant les fonds de fonds ou fonds de mandats, les données ESG disponibles des fonds ou mandats sous-jacents sont souvent fournies sur la base de méthodologies hétérogènes qui ne permettent pas une comparaison objective. Ainsi, une agrégation des données disponibles au niveau du fonds de tête peut ne pas paraître pertinente. Par ailleurs, les informations provenant de fournisseurs tiers peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, voire indisponibles. Les objectifs d'alignement aux Accords de Paris et à la Stratégie nationale bas-carbone pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux fonds ou mandats sous-jacents.

Enfin, Architas France intègre des caractéristiques ESG dans le cadre de sa gestion. En effet, les fonds classifiés Article 8 sélectionnent désormais au minimum 80% de fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés article 8 ou 9, suivant la réglementation SFDR, c'est-à-dire des fonds qui cherchent à promouvoir des caractéristiques ESG au-delà de leur gestion financière.

Et les fonds classifiés Article 9 sélectionnent au minimum 100% de fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés Article 9 suivant la réglementation SFDR, c'est-à-dire des fonds ayant un objectif environnemental lié à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique sans nécessairement s'engager sur un seuil minimal d'investissement lié à la taxonomie. Les investissements sous-jacents peuvent néanmoins contribuer partiellement aux objectifs environnementaux, définis à l'Article 9 de la Taxonomie de l'Union Européenne : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

A ce jour, Architas France n'a pas d'objectifs liés à la biodiversité. Les données relatives à la protection de la biodiversité des fonds sous-jacents sont lacunaires. Ainsi, une agrégation des données disponibles au niveau du fonds de tête -dans le cas de fonds de fonds- ou du fonds – dans le cas de fonds délégués - n'est ni représentative ni pertinente.

Des objectifs liés à la protection de la biodiversité pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux fonds ou mandats sous-jacents.

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019 / 2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier :

Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière.

Architas a développé une politique d'investissement responsable globale qui permet d'intégrer les risques de durabilité dans les décisions d'investissement via une procédure d'évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion.

Les risques de durabilité étant pris en compte, ils sont limités. Néanmoins la réalisation d'un risque de durabilité, notamment d'une manière non anticipée, pourrait avoir une incidence négative soudaine et importante sur la valeur d'un investissement et, par conséquent, une incidence sur la rentabilité du fonds. Cet impact négatif pourrait entraîner une perte totale de la valeur du ou des investissement(s) concerné(s) et pourrait avoir un impact négatif équivalent sur la rentabilité du fonds.

En tant que société de gestion de portefeuille, Architas France établit et maintient opérationnelle une fonction permanente de gestion des risques indépendante, au plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles et couvrant les missions suivantes :

- (i) Conseiller et assister les unités opérationnelles et les instances dirigeantes ;
- (ii) S'assurer de la robustesse et de la bonne application des dispositifs de gestion des risques opérationnels et financiers mis en œuvre ;
- (iii) Mettre en œuvre la politique de gestion des risques qu'elle a définie.

L'application de la politique ISR est intégrée dans ce dispositif de contrôle et fait l'objet de rapports spécifiques. Le Risk Management suit les différents ratios spécifiques ISR et Greenfin sur les fonds labellisés et reporte au Comité des Risques les contrôles effectués.

Dans le cadre du suivi des contraintes sur les fonds, l'équipe Investment Guidelines, partie intégrante de la fonction risques, élabore et maintient une liste de contraintes paramétrées dans l'outil de gestion des positions (PMS – Bloomberg AIM). Parmi ces contraintes, un pourcentage minimum de fonds Article 8 et Article 9 est appliqué : ce contrôle est une contrainte bloquante et est contrôlée aussi bien en pre-trade qu'en post-trade.

En outre, des listes d'exclusions sont appliquées à l'ensemble des fonds qui prennent des positions en titres vifs en direct ou par l'intermédiaire de nos fonds délégués et qui excluent de facto les secteurs liés aux risques climatiques, au tabac, ou à la fabrication d'armes controversées.

9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Au 31/12/2022, Architas France gère 6,15 milliards € d'encours de fonds ou mandats classés Article 8 selon la réglementation SFDR, représentant 96% des encours totaux sous gestion :

Libellé	Encours au 31/12/2022	SFDR
Fonds Ouverts		
AXA SELECTION ACTIONS EMERGENTES	34 M€	Article 8
AXA SELECTION ACTIONS EURO	52 M€	Article 8
AXA SELECTION ACTIONS MONDE GRANDES TEND	91 M€	Article 8
AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR	25 M€	Article 8
AXA SELECTION OBLIGATIONS HAUT RENDEMENT	40 M€	Article 8
AXA SELECTION OBLIGATIONS MONDE	36 M€	Article 8
AXA SELECTION PERFORMANCE ABSOLUE	18 M€	Article 8
AXA SELECTION STARS	414 M€	Article 8
FCP AXA FORCE	137 M€	Article 8
FCP AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE	14 M€	Article 8
FCP AXA STRATEGIE RETRAITE	124 M€	Article 8
Fonds délégués		
Architas (AF) Global Equity Fund	464 M€	Article 8
ARCHITAS GO AGV	1 760 M€	Article 8
ARCHITAS HARD CURRENCY AFV	980 M€	Article 8
FCP LA FAYETTE US CORPORATE BONDS	427 M€	Article 8
MATIGNON ACTIONS MONDE	1 289 M€	Article 8
SICAV AGIPI ACT EMERGENTES	176 M€	Article 8
Offre Luxembourg		
FIC INFINITE GRANDES TENDANCES	7 M€	Article 8
FIC INFINITE 2	3 M€	Article 8
FIC INFINITE 5	13 M€	Article 8
FIC INFINITE 8	9 M€	Article 8
FIC INFINITE 10	2 M€	Article 8
FIC INFINITE Force Alpha	36 M€	Article 8
TOTAL	6 150 M€	96%

Conclusion

Depuis janvier 2023, Architas a mis en place un suivi des indicateurs PAI (Principal Adverse Impact) pertinents et de leur niveau de couverture calculés par notre fournisseur de données, pour l'ensemble des fonds gérés ou conseillés. Architas a en effet choisi de ne pas se référer aux indicateurs publiés par chaque gérant sous-jacent, du fait d'une trop grande hétérogénéité des sources de données et méthodes d'agrégation et a choisi d'appliquer une méthodologie unique basée sur le même fournisseur de données au niveau émetteurs. Cela a nécessité la mise en place d'une transposition de l'ensemble de nos portefeuilles.

Cette configuration permettra à Architas :

- de suivre l'évolution dans le temps de ces indicateurs désormais homogènes,
- de prendre des décisions sur la base de données comparables
- et plus globalement de communiquer sur des données au niveau du portefeuille de fonds qu'il est désormais possible d'agréger.

Nous cherchons en effet actuellement à enrichir nos rapports ESG afin d'intégrer ces nouveaux indicateurs agrégés au niveau de nos portefeuilles, si le taux de couverture nous le permet.